

RAPPORT D'INSPECTION DES BANDES RIVERAINES 2023



Municipalité du Canton de Gore



Rédigé par :

Sidney Charland

Stagiaire et Inspectrice junior en Environnement

Et

May Landry, M. Sc., Mcb. A

Responsable de l'Environnement et du Développement Durable

OCTOBRE 2023

INTRODUCTION :

Pendant l'été 2023, l'équipe d'inspecteurs en environnement de la Municipalité du Canton de Gore a mené près de 170 inspections des bandes riveraines. Leur objectif principal était de prioriser les propriétés riveraines n'ayant pas été visitées ces dernières années. Nous aspirons à ce que ce rapport serve à sensibiliser les citoyens de Gore à l'importance de la conformité des bandes riveraines, tout en améliorant notre compréhension de la qualité et de l'importance de ces-dernières dans les différents secteurs de la municipalité.

L'IMPORTANCE DES BANDES RIVERAINES :

Afin de protéger nos lacs, milieux humides et nos cours d'eau, il est primordial de sensibiliser les citoyens le plus possible sur l'importance de la conservation des bandes riveraines. Les milieux hydriques revêtent une importance capitale, car ils nous offrent bien plus que de simples activités nautiques. Ils représentent une véritable richesse en nous procurant de l'eau potable, des ressources alimentaires, ainsi qu'en contribuant à filtrer l'air en captant des quantités significatives de CO₂.

Il y a plusieurs avantages à maintenir sa bande riveraine conforme au règlement. Voici quelques-uns des principaux bénéfices :

1. **Protection de l'écosystème** : Les bandes riveraines bien entretenues agissent comme des zones tampons naturelles entre les eaux et les terres, ce qui contribue à protéger les écosystèmes aquatiques.
2. **Prévention de l'érosion** : Les différentes parties des végétaux, telles que les racines des arbres et des plantes, aident à stabiliser les sols le long des cours d'eau. Cela réduit l'érosion des berges, prévenant ainsi les risques de dégradation des rives.
3. **Amélioration de la qualité de l'eau** : Une bande riveraine saine agit comme un filtre naturel en empêchant les sédiments, les nutriments et les polluants d'atteindre les cours d'eau. Cela contribue à améliorer la qualité de l'eau, ce qui est essentiel pour la faune et les êtres humains qui dépendent de ces ressources.
4. **Régulation des inondations** : Les bandes riveraines bien végétalisées peuvent absorber et retenir une partie de l'eau lors de crues soudaines, aidant ainsi à réduire les risques d'inondations dans les zones riveraines à risque.
5. **Conservation des ressources naturelles** : En protégeant les bandes riveraines, on préserve également les ressources naturelles et les services écosystémiques qu'elles fournissent, tels que la purification de l'eau, la régulation du climat et la protection de la biodiversité.

RAPPEL DES RÈGLEMENTS :

Il est important de se conformer à la Règlementation en lien avec les bandes riveraines afin de protéger les lacs, milieux humides et les cours d'eaux de Gore. Voici un rappel des éléments clés de la Règlementation :

- Une bande de protection riveraine de 15 mètres doit être gardée à l'état naturel. Cela signifie que la coupe de gazon, d'arbre et/ou tout contrôle de la végétation est interdit;
- Pour être considérée conforme, une bande riveraine doit être composée des trois strates de végétation : des arbres, des arbustes et des plantes herbacées. Si l'une de ces couches fait défaut, il est requis de replanter des espèces indigènes dans la rive.
- Un chemin d'accès peut être créé pour rejoindre le lac. La largeur de ce chemin doit être limitée aux caractéristiques suivantes :
 - Si la pente de la rive est supérieure à 30 % : Le sentier doit être d'une largeur d'un (1) mètre maximum et posséder un tracé sinueux à travers les 3 strates de végétation;
 - Si la pente de la rive est inférieure à 30 % : Le sentier peut être d'une largeur de cinq (5) mètres, tout en gardant les espèces herbacées et arbustives en place.
- Il est interdit de peindre, traiter ou teindre son quai et/ou passerelle qui se trouvent dans la bande riveraine ou le littoral. L'effet de ces produits toxiques sur le lac et les milieux sensibles peuvent causer des dommages importants à la faune et la flore, notamment en agissant sur la reproduction des espèces aquatiques.

Référez-vous au règlement de Zonage (R-214) chapitre 10 pour l'entièreté du la Règlementation liée aux bandes riveraines.

RÉSULTATS :

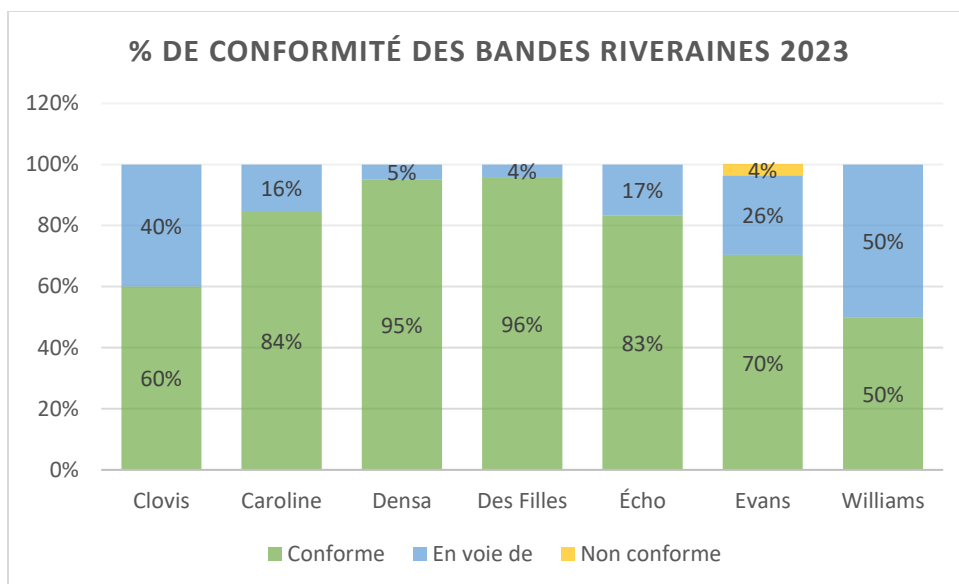
Tableau I : Résultats statistiques des inspections des bandes riveraines 2023 et la conformité de ces-dernières par lac inspecté.

2023				
Nom du Lac	Conforme	En voie de conformité	Non conforme	Total
Clovis	6	4	0	10
Caroline	38	7	0	45
Densa	19	1	0	20
Des Filles	23	1	0	24
Écho	25	5	0	30
Evans	19	7	1	27
Williams	6	6	0	12
Total	136	31	1	168

Tableau II : Résultats statistiques en pourcentage des inspections des bandes riveraines 2023 et la conformité de ces-dernières par lac inspecté.

2023				
Nom du Lac	Conforme	En voie de conformité	Non conforme	Total
Clovis	60%	40%	0%	100%
Caroline	84%	16%	0%	100%
Densa	95%	5%	0%	100%
Des Filles	96%	4%	0%	100%
Écho	83%	17%	0%	100%
Evans	70%	26%	4%	100%
Williams	50%	50%	0%	100%
Total	81%	18%	1%	100%

La classification des bandes riveraines se divise en trois catégories, soit les rives qui sont conformes aux Règlements Municipaux et Provinciaux, les rives en voie d'atteindre la conformité et les rives non conformes qui se trouvent en infraction. Les rives en voie d'atteindre la conformité ont besoin de petites modifications ou améliorations qui sont mentionnées par l'inspecteur lors de sa visite. Pour les bandes riveraines non conformes, une lettre d'avis est envoyée au propriétaire l'informant des correctifs nécessaires à apporter et du suivi qui sera effectué. Si la conformité de la rive n'est pas adressée, des sanctions sont appliquées tel que convenu par la Réglementation.



Graphique 1 : Diagramme représentant les conformités inspectées des bandes riveraines des différents lacs visités en 2023.

Lac Clovis

Le lac Clovis est bordé de dix (10) propriétés riveraines. Lors de nos inspections, nous avons constaté que six (6) bandes riveraines étaient conformes en date du 15 juin 2023 et que quatre (4) étaient en voie de conformité. Cela permet de déterminer que le lac Clovis est conforme à 60 %.

Lac Caroline

Le lac Caroline est bordé de 45 propriétés riveraines. Lors de nos inspections, nous avons constaté que 38 bandes riveraines étaient conformes en date du 12 juillet 2023. De plus, sept (7) propriétés étaient en voie de conformité. Cela permet de déterminer que le lac Caroline est conforme à 84,4 %.

Lac Densa

Le lac Densa est bordé de 20 propriétés riveraines. À la suite de nos inspections, il a été porté à notre attention que seulement une (1) propriété était en voie de conformité. De plus, 19 propriétés montrent une bande riveraine conforme en date du 26 juillet 2023. Cela permet de déterminer que le lac Densa est conforme à 95%, ce qui est une très bonne nouvelle.

Lac Des Filles

Le lac des filles est constitué de 24 propriétés riveraines. Nos inspections nous ont permis de constater que 23 bandes riveraines étaient conformes en date du 24 juillet 2023 et que

seulement une (1) bande riveraine était en voie de conformité. Cela permet de déterminer que le lac des filles à un pourcentage de conformité de 96%

Lac Echo

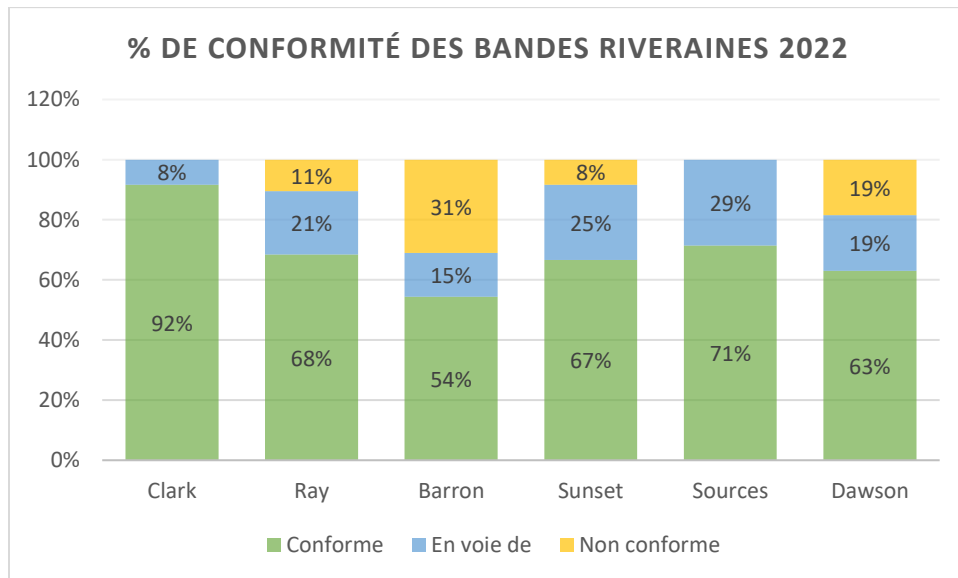
Le lac Echo est constitué de 30 propriétés en bande riveraine. Nos inspections nous ont permis de constater que seulement 5 bandes riveraines sont en voie de conformité et les 25 autres propriétés sont conforme. Cela permet de déterminer que le lac Echo a un pourcentage de conformité de 83%.

Lac Evans

Le lac Evans est constitué de 26 propriétés en bande riveraine. Lors de nos inspections, nous avons constaté que seulement 19 propriétés sont conformes. Sept (7) propriétés sont en voie de conformité et une (1) propriété est non conforme. Cela permet de déterminer que le lac Evans a un pourcentage de conformité de 73%.

Lac Williams

Le lac Williams est constitué de 12 propriétés en bande riveraine. Lors de nos inspections, nous avons constaté que seulement six (6) propriétés sont conformes. Les six (6) autres propriétés sont en voie de conformité ou non conforme. Cela signifie que le lac Williams a seulement 50% de conformité. Cela est une cote très basse.



Graphique 2 : Diagramme représentant la conformité des bandes riveraines inspectées en 2022 en pourcentage.

Les lacs inspectés en 2022 et 2023 sont différents comme il est impossible pour nous de couvrir tous les lacs de la Municipalité en une seule année.

CONCLUSION :

Lors de la tournée d'inspection de la saison estivale de 2023, nous avons pu approfondir nos connaissances de l'état des bandes riveraines du territoire de Gore. Les inspecteurs du service de l'environnement poursuivront activement les inspections au fil des années qui suivront, permettant de dresser un profil général et de poursuivre son objectif d'améliorer la conformité des rives. Les suivis effectués auprès des propriétaires se trouvant en infraction vont aussi se poursuivre, et un accompagnement sera disponible pour les aider à cibler les améliorations requises pour mener à une rive conforme.

Nous croyons sincèrement que, grâce à la collaboration des citoyens, nous avons la capacité d'apporter des modifications majeures à nos pratiques en matière de mode de vie riverain. Cela permettra d'améliorer la protection des magnifiques lacs du Canton de Gore, et d'assurer leur qualité pour que les générations à venir puissent aussi en profiter.

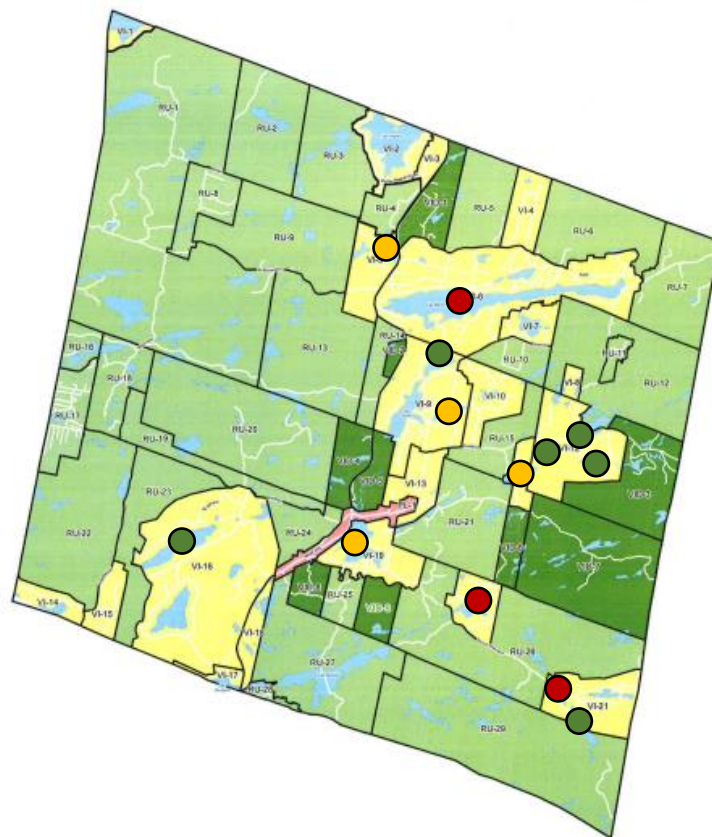


Figure 3 : Cartographie de la Municipalité avec la conformité des bandes riveraines des différents lacs du territoire, compilation des données de 2022 et 2023. Les points verts représentent les lacs ayant une conformité supérieure à 80%. Les points jaunes indiquent une conformité de plus de 60% et les points rouges une conformité de moins de 60%.